Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation (ordinaire)
Titre :	Des centres aérés urbains accessibles et justes pour les familles lausannoises
Initiant-e(-s) :	Virginie ZÜRCHER

Depuis la rentrée 2024 et l'instauration du système APEMS +VACS l'offre jeunesse et vacances a été modifiée en parallèle. Si des évolutions étaient souhaitables, il semble néanmoins nécessaire d'interroger ces changements.

Souhaitant répondre au souhait de bon nombre de parents, la Municipalité a introduit depuis la rentrée 2024 le système d'APEMS+ VACS qui garantit pour les enfants une place de garde toute l'année scolaire. En effet, ce système permet de couvrir une garde pendant les vacances scolaires. Si pour l'instant ce système n'est accessible qu'aux enfants de 1p et 2p, ce dernier est sans doute appelé à évoluer et à étendre le nombre de places offertes.

L'instauration de ce système a en conséquence modifié l'offre jeunesse et vacances de la ville. Si le partenariat avec la FASL et l'Espace des Inventions demeure, l'offre spécifique liée aux Centres Aérés Urbains a été repensée. En effet, avant la rentrée 2024, les Centres Aérés Urbains étaient accessibles par inscription papier et courrier électroniques, les inscriptions pouvaient se faire à la journée et coutaient 12.- / jour. Les repas de midi n'étaient pas assurés mais l'offre d'activités était large. Pour les centres aérés urbains d'été, le tarif était supérieur mais offrait le repas de midi.

Dans un souci, sans doute, d'égaliser les offres vacances, aujourd'hui, la tarification de ces centres a changé au profit d'un barème selon le revenu mensuel brut cumulé des parents. Ainsi si la catégorie A des plus bas revenus, jusqu'à CHF 3000.- demeure à CHF 12.-/ jour (CHF 60.- pour 5 jours) le tarif augmente jusqu'à une catégorie M plafonnée à CHF 14 001.- pour CHF 66.-/jour (CHF 330.- pour 5 jours). Il est important de noter que les repas de midi ne sont toujours pas offerts et que les parents doivent fournir le pique-nique de leurs enfants tous les midis et ceci tout au long de l'année, été compris.

De plus, à présent, les activités à la semaine portent des noms comme « Arc-en-ciel des arts » ou « Eclats d'aventures » censés définir des thématiques différentes d'activités. Or dans les faits, les activités ressemblent à celles d'avant les changements. Si cela n'est pas en soit un problème, il est à noter que la forme ne modifie pas le fond.

Enfin, l'inscription se fait aujourd'hui en ligne par la nécessité de se connecter à date fixe à midi pile pour réserver la place pour ses enfants. Si l'inscription en ligne peut sembler être plus pratique qu'elle ne l'était auparavant, dans les faits elle en complique l'accessibilité puisqu'il est impossible de savoir pourquoi bien que connecté à l'heure, les places partent plus vite que des billets pour le Paléo Festival et que 2 minutes plus tard tout est plein. Le nombre de places reste de plus assez restreint par semaine, ce qui rend encore plus complexe d'accéder à l'offre des CAU.

Ainsi, s'il est impossible de satisfaire l'ensemble des familles lausannoises, les constats établis plus haut interrogent plusieurs points à ce jour. En effet, si permettre un accueil des enfants toute l'année par l'augmentation progressive de l'offre APEMS+VACS et ainsi répondre à des parents qui l'attendent ; cela ne devrait pas se faire au détriment de l'offre vacances qui fonctionne (fonctionnait) auparavant. Ces deux offres ne répondent pas aux mêmes besoins des familles ni d'ailleurs aux mêmes possibilités financières de ces dernières puisque le système APEMS+VACS coute plus cher. Se pose alors la question de l'égalité de traitement en termes de ressources et d'accessibilité.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Selon la résolution de Benoît Gaillard adoptée le 23 avril 2024 à la suite de l'interpellation urgente du même auteur et consorts "APEMS durant les vacances, vrai progrès mais vrais effets secondaires ?", soit : "Le Conseil communal souhaite que la Municipalité dresse un bilan de la généralisation et informe le Conseil communal de ses intentions pour 2025-2026 en amont des envois aux parents du printemps 2025", qu'en est-il aujourd'hui du bilan demandé par la résolution, et quel avenir la Municipalité envisage-t-elle pour cet accueil généralisé, notamment en ce qui concerne ses conséquences éventuelles sur l'offre des CAU ?

2. Est-il possible de tirer un bilan des effets du changement tarifaire instauré dans l'accessibilité pour les familles à bas revenus ? Et à contrario, le plafond tarifaire est-il amené à évoluer pour instaurer une forme d'équité avec les familles à plus hauts revenus qui se situent au-delà du plafond et qui ont tout autant besoin de bénéficier de solutions de garde pendant les vacances ?

3.Compte tenu de l'augmentation des tarifs, la Municipalité envisage-t-elle de fournir les repas de midi dans les prestations offertes lors des CAU et est-il prévu de faire coïncider plus concrètement les thématiques proposées avec le contenu des semaines d'activités ?

4.Quel bilan peut être tiré de la nouvelle formule des inscriptions en ligne et comment en améliorer l'accessibilité pour toutes les familles ? Le nombre de places disponibles par semaine et par CAU peuvent-elles être augmentées ?

5.Dans quelles mesures le Service Enfance Jeunesse et Quartiers entend-il continuer de mettre en avant l'intérêt que représente les CAU pour les familles ? N'existe-t-il pas un risque de ne pas investir suffisamment cette offre importante au profit de l'augmentation des offres APEMS+VACS et ainsi de ne répondre qu'à une partie des attentes ?

Lausanne, le 4 juin 2025

Signataire(s) :
Virginie Zürcher